

LE L L N S R O S S H O C A Z R O S

N°96

**MAIRIE DE SORNAC - 5 Place de l'Eglise -
19290 SORNAC**

Tél : 05.55.94.61.27

Mail : communedesornac@wanadoo.fr

Site internet : <http://sornac19.wixsite.com/sornac>

Horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie :

***Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
(sauf le mercredi après midi)***

***Le samedi : de 9h00 à 12h00
(Sauf en Juillet et Août, fermée)***



Une vingtaine de personnes se sont retrouvées autour de la table pour cette première rencontre publique sur le thème

Entrer dans l'histoire.

Après la présentation du sujet, différentes pistes ont été choisies par les participants afin de construire un plan à partir des données que chacun pourra fournir.

L'existence des commerces au début du siècle, l'arrivée de l'électricité dans la commune, la mécanisation et notamment celle du monde agricole, l'eau courante, les monuments et édifices publics, les économies locales et notamment les champignons sauvages, l'ouverture du premier centre d'accueil pour les personnes handicapés, etc...

De nombreuses personnes n'ont pu venir à cette première rencontre publique, mais il est toujours possible de nous contacter, et nous pouvons nous déplacer et recevoir documents et témoignages chaque fois que les personnes le demandent.

Au bout de deux heures d'échanges variés et riches, des petits ateliers se sont dessinés et une prochaine réunion commune est programmée pour le mercredi 29 mars à 16h30, salle de réunion premier étage de la Maison du Département de Sornac.

Contacts :

GUEROUAF Isabelle : 05 55 96 02 58

BAUSSAVY Marylène : 05 55 94 53 94

LE MOT DU MAIRE



Nous avons débuté l'année 2017 avec la constante volonté de faire évoluer notre commune.

Récemment, notre garage a fermé ses portes, nous le regrettons vivement.

La nouvelle communauté de communes HCC fait ses premiers pas avec une équipe réunie autour de son Président, Pierre CHEVALIER. Comme dans tout changement, les débuts ne seront pas simples, mais il faut apprendre à mieux se connaître afin de travailler ensemble pour un meilleur service à la population, nous vous le devons.

En ce début d'hiver, beaucoup de personnes nous ont quittés, des personnes qui ont joué un rôle important dans la vie de notre commune, ces dernières vont nous manquer et j'adresse à leurs proches mes sincères condoléances.

Nos travaux se poursuivent, tous les mercredis matin, une réunion de chantier organisée par l'architecte nous permet de suivre l'avancée des travaux de la boucherie.

Toujours en relation étroite avec la chambre des métiers, nous espérons trouver le bon candidat boucher.

Le projet des cuisines est bouclé, les appels d'offres vont bientôt débiter.

Le projet de voies sécurisées du centre bourg au Chaux est plus que jamais d'actualité et plusieurs propositions sont à l'étude.

Je demande aux propriétaires dont les arbres sont situés en bordure de route communale de procéder à l'élagage de ces arbres, si cette opération n'a pas encore été faite. C'est urgent pour deux raisons, d'une part, pour la durée de vie des revêtements des routes et d'autre part, pour la préservation des lignes téléphoniques.

Je rappelle également, qu'en cas de tempête, votre responsabilité peut être engagée si vos arbres tombent sur les routes ou endommagent les lignes téléphoniques,

Grâce aux efforts importants du Conseil Départemental, de la région et de l'Etat, nos maisons, éloignées du bourg, vont bénéficier de la fibre optique tant attendue par tous. Elle va enfin arriver dans nos foyers dans les mois qui viennent par ces mêmes lignes téléphoniques, une raison de plus pour effectuer ces travaux afin de ne pas pénaliser cette réalisation à laquelle nous avons droit comme chaque citoyen des villes.

Nos associations toujours aussi dynamiques préparent depuis un moment vos festivités de l'été. Elles ont besoin de vous, encouragez les, accompagnez les.

La réussite d'une manifestation dépend de la volonté de chacun.

C'est la vie de notre commune.

PARTICIPEZ Á CETTE VIE.

SOMMAIRE

Page 3	: Le mot du Maire
Page 4	: Etat-civil
Pages 5-14	: Infos Communales
Pages 15-20	: Conseils municipaux
Pages 21-22	: Paroisse de Sornac
Pages 23-28	: Les Associations
Page 29-30	: L'école

ETAT-CIVIL



Naissance le 12 Octobre 2016, à USSEL, de Gabriel WALDMANN PONS, fils de Céline PONS et de David WALDMANN, domiciliés 6 Rue des Hortiaux.

Naissance le 04 Janvier 2017, à BEAUMONT (63) de Lucile, Jeanne, Marthe LOGE, fille de Lise BEYNEL et de David LOGE, domiciliés 24 Rue de la République.

Naissance le 06 Janvier 2017, à USSEL (19) de Alban METADIER, fils de Nadia LAURENT et de Christophe METADIER, domiciliés à Malpouge.



Nos sincères félicitations aux heureux parents. Bienvenue à Lucile, à Gabriel et à Alban.



Mariage, le 14 janvier à Sornac, de M. Eric BOURDARIAS et Mme Sylvie LALY, domiciliés 14 Grande Rue.

Nos sincères félicitations aux heureux mariés.

Décès le 05 Octobre 2016, à USSEL, de Madame Marcelle FLEYGNAC, veuve ROCHE, domiciliée 2 Route de l'Étang, à l'âge de 92 ans.

Décès le 19 Novembre 2016, à SORNAC, de Madame Joséphine PADERI, veuve BELLARIA, domiciliée 2 Impasse du Lierre, à l'âge de 76 ans.

Décès le 20 Novembre 2016, à USSEL, de Madame Paulette LEYMARIE, veuve CLOUP, domiciliée 14 rue de la République, à l'âge de 74 ans.

Décès le 8 Décembre 2016, à SORNAC, de Monsieur Hippolyte MAZUEL, domicilié 2 Route de l'Étang, à l'âge de 86 ans.

Décès le 17 Décembre 2016, à SORNAC, de Monsieur Jean DIDELET, domicilié 2 Route de l'Étang, à l'âge de 93 ans.

Décès le 22 Janvier 2017, à USSEL, de Monsieur René CHAMEYRAT, domicilié Les Châteaux, à l'âge de 81 ans.

Décès le 29 Janvier 2017, à Bort les Orgues, de Madame Marguerite LEGROS, veuve BOUDINOT, domiciliée 2 Route de l'Étang, à l'âge de 89 ans.

Décès le 31 Janvier 2017, à Sornac, de Madame Georgette LAGARY, veuve LABOURINE, domiciliée 2 Route de l'Étang à l'âge de 95 ans.

Décès le 07 Février 2017, à Sornac, de Madame Paulette BERVIALLE, domiciliée 2 Route de l'Étang, à l'âge de 91 ans.

Décès le 16 Février 2017, à Sornac, de Madame Yvette LAUMY, veuve TIXIER, domiciliée 2 Route de l'Étang, à l'âge de 81 ans.

Décès le 24 Février 2017, à Sornac, de Mme Marcelle PENELOUX, veuve THIBAudeau, domiciliée 2 Route de l'Étang, à l'âge de 94 ans.

Durant l'année 2016, la commune a enregistré :

- 3 naissances (hors commune) - 32 décès dont 12 hors commune (transcriptions)

A la demande de M. et Mme Alain VEYRES, décès de leur oncle, M. René HÉBERT, veuf de Alice BRINDEL, le 18 Février 2017 au Pré-Saint-Gervais (Seine Saint Denis), domicilié à PANTIN (Seine Saint Denis), à l'âge de 96 ans.

INFOS COMMUNALES

Précisions quant à la rubrique « Etat Civil » du Bulletin communal :

Sont retranscrits dans cette rubrique, **uniquement les actes figurant dans nos registres d'état civil** », à savoir :

- * Pour les naissances, naissances d'enfants dont les parents sont domiciliés sur la commune,
- * Pour les mariages, mariages célébrés à la Mairie de Sornac,
- * Pour les décès, personnes décédées à Sornac et personnes décédées en dehors de Sornac, mais domiciliés sur la commune (transcription de décès).

Les personnes souhaitant annoncer tout évènement dans cette rubrique peuvent, bien sûr, se rapprocher du service « Bulletin Communal » qui ouvrira une rubrique dédiée à l'annonce qu'on nous priera d'insérer dans la page d'Etat civil.

DONS :

Don à la caisse des écoles de SORNAC

- de 100 € de la part du Comité des Fêtes de Bellechassagne,
- de 30 € de la part de Mme Henri JOACHIM.
- de 43,20 € à la Caisse des Ecoles de Sornac de M. et Mme Eric BOURDARIAS.

Don à la Mairie de SORNAC

- de 30 € de la part de Mme BARTHOLOMÉ
- de 50 € - anonyme

Merci à tous et toutes pour votre générosité.



Le 1er jeudi de chaque mois, les agents communaux collectent les déchets encombrants et les apportent à la déchetterie de la Courtine. Ce type de déchet ne doit pas être déposé à proximité des containers d'ordures ménagères ou de tri sélectif. Il est possible de contacter la mairie pour s'inscrire jusqu'à la veille du passage. Merci.

PETIT RAPPEL

Les toilettes publiques, situées derrière l'Agence Postale Communale, sont ouvertes, le matin, de 8h30 à 17h30. Elles sont fermées la nuit, le samedi et le dimanche, sauf en cas de festivités sur la commune.



Et titre d'information,

Après mise à jour du calendrier de réalisation de l'opération de mutualisation et de mise aux normes des cuisines de l'EHPAD et de la cantine scolaire, la période pendant laquelle la cuisine et la vaisselle de la salle polyvalente ne pourront pas être louées est reportée de la fin du mois de Mars jusqu'au 31 octobre 2017 (calendrier prévisionnel).

Depuis le 01 Janvier 2017, la Trésorerie de BUGEAT
est fermée au public le vendredi matin.

Jours et Heures d'ouverture : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30



INFOS COMMUNALES



Ligne Relais Bonjour, votre colis référence M6254XX est à votre disposition depuis le ... Renseignements au 06 05 3X XX XX ».

Voici le type de SMS que vous pourriez recevoir sur votre téléphone portable. Il peut varier un peu : numéro de téléphone différent ou une autre référence.

En tout cas, l'idée est là : un peu comme si La Poste vous prévenait par SMS de l'arrivée d'un colis, sauf que celle-ci n'est pas à l'initiative de cette communication...

Que ce soit par mail ou par SMS, de nouvelles arnaques de ce type fleurissent. La plus grande vigilance est de mise et il ne faut surtout pas appeler les numéros indiqués dans des SMS inconnus.

Pour lutter contre ces fraudes, il est vivement conseillé de dénoncer le SMS indésirable, spam ou message vocal, **en utilisant un numéro spécial, le 33700** :

Pour un SMS frauduleux, le SMS doit être transféré au 33 700 (il sera suivi d'un message de retour auquel il faudra répondre),

Pour un message vocal : Envoyez par texto la mention « SPAM VOCAL » en indiquant le numéro qui vous a contacté,

Pour un email : Merci de le supprimer immédiatement sans y répondre.

Renseignements sur le site Internet : www.33700-spam-sms.fr



Par précaution, nous vous rappelons d'être vigilants.

De vérifier, en cas d'absence ou la nuit, que vos portes et fenêtres ainsi que vos dépendances soient bien fermées.

L'Assemblée Générale de l'Amicale des sapeurs pompiers se tiendra **le vendredi 21 Avril 2017 à 19h** au **Centre d'Incendie et Secours**.



L'Assemblée générale de l'ANACR, Association Nationale des Anciens Combattants et amis de la Résistance, Canton de Sornac, aura lieu le **Samedi 08 Avril à 11h00 à la Maison du Département**.



Pour vos recommandés, pensez à la procuration postale

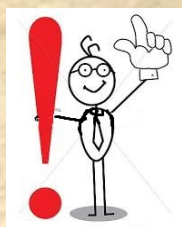


Que vous soyez bloqué pour cause de maladie, de voyage ou que vous soyez tout simplement à votre travail, vous avez la possibilité de donner procuration à une personne tierce, de confiance, pour récupérer un recommandé.

La procuration postale se révèle bien utile pour récupérer un recommandé qui vous est destiné ! Celle-ci est valable 5 ans et la démarche est **gratuite**.

Il vous suffit de remplir votre demande de procuration, au guichet de votre Agence Postale Communale, dans un bureau de poste ou auprès de votre facteur, accompagnée d'un justificatif d'identité. Pensez y !

Nous vous rappelons que vous avez la possibilité, dans votre Agence Postale Communale, d'obtenir des photocopies au tarif de 0.20€ / par face A4 et d'envoyer des fax à titre **GRATUIT**



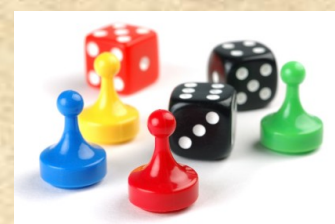
Plus coloré, plus écologique, plus lisible, le bulletin communal transmis par voie électronique (mail) a bien des avantages.

Pour le recevoir sous cette forme et non plus sous forme papier, merci de contacter la gérante de votre Agence Postale Communale, Mme DECOSTERD au 05 55 46 25 72 ou par mail à l'adresse suivante : apcsornac@orange.fr, en précisant vos noms, prénoms, adresse postale habituelle et en précisant votre adresse mail.

Merci par avance.

APPEL AUX DONNS JEUX DE SOCIETE :

A la recherche de jeux de société,
À déposer à la Maison du Département



Nous vous remercions par avance de votre générosité

Gîtes et meublés de tourisme de la commune de Sornac

Les chiffres de l'année 2016 en légère augmentation viennent confirmer une tendance à la reprise touristique dans notre région et plus particulièrement à Sornac.

Les efforts consentis par la commune en termes de rénovation et modernisation du parc locatif alliés à une année chaude et ensoleillée semblent avoir été les atouts majeurs de cette majoration.

Des travaux importants ont été réalisés dans certaines salles d'eaux, avec des douches modernisées et sécurisées. Des nouvelles peintures sont venues remplacer des papiers peints démodés.

Soucieux d'améliorer l'accueil de personnes à mobilité réduite ou handicapées physiques, un gîte a reçu un aménagement particulier. Dans un premier temps c'est la salle d'eau qui a été entièrement repensée, avec un accueil spécifique, des portes ouvrantes larges et accessibles et des toilettes adaptées.

Cet hiver c'est la cuisine qui est en cours d'aménagement : un évier surélevé, un plan de travail facilitant le passage d'un fauteuil roulant, des équipements conçus pour une manipulation accessible à tous.

De nouvelles peintures également dans le salon et la chambre où le lit va également être équipé de rehausses.

Actuellement, les employés communaux sont occupés au grand nettoyage des abords de l'ensemble des gîtes Lemoine, avec l'abattage de certains arbres malades ou fragilisés, ainsi que l'ébranchage des grands sapins qui entretiennent une trop grande humidité autour du site.

A l'automne ils avaient déjà procédé au nettoyage du camping avec l'enlèvement des arbres morts et cassés, offrant ainsi un espace de repos plus accueillant et ouvert sur la nature et le plan d'eau.

Vous pouvez suivre sur le site internet de la commune, dans l'espace tourisme dédié aux gîtes et meublés : les travaux, les plannings de réservation et les photos de l'ensemble du parc locatif.

Service des Réservations, Tél. 05 55 94 53 94 - mail : mairie-de-sornac@wanadoo.fr

Site internet : <http://sornac19.wixsite.com/sornac>



GUIDE D'APPLICATION DE LA TAXE DE SEJOUR 2017

Dans la perspective d'harmoniser la collecte de la taxe de séjour à l'échelle de Haute-Corrèze communauté, le Conseil communautaire a voté l'instauration de la taxe de séjour, dans le respect du bon compromis entre les différentes procédures communautaires mise en place sur ce sujet jusqu'à ce jour. La période de perception s'étendra du 1er janvier au 31 décembre 2017.

Qui la collecte ? Chaque hébergeur auprès de ses clients pour toute nuitée effectuée dans un hébergement touristique à titre onéreux.

Qui la paie ? Chaque touriste âgé de plus de 18 ans, accueilli dans un hébergement touristique. En sont exonérés les personnes mineures, les saisonniers intervenant dans le périmètre de la commune et les personnes accueillies dans le cadre d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

Elle est perçue en plus du montant du tarif de location.



Pour la commune de Sornac le tarif 2017 sera :

Gîtes et Meublés de Tourisme 2* : 0.50 €

Camping 2* : 0.20 €



Séjours touristiques à Sornac



GUIDE D'APPLICATION DE LA TAXE DE SEJOUR



Le 1er janvier 2017, Haute-Corrèze Communauté est née de la fusion des communautés de communes Ussel-Meymac-Haute-Corrèze, Gorges de la Haute Dordogne, Val et Plateaux Bortois, Pays d'Eygurande, Sources de la Creuse et d'une extension à 10 communes de la communauté de communes Bugeat-Sornac



Millevaches, Pérols-sur-Vézère, Peyrelevade, Saint germain Lavolps, Saint Merd les Oussines, Saint Setiers, Bugeat, Bellechassagne, Chavanac et Sornac).

Une taxe de séjour est instituée sur un territoire pour favoriser le développement touristique des communes

ou groupements de communes qui la perçoivent.

Le produit de la taxe de séjour est affecté aux dépenses destinées à améliorer la fréquentation touristique sur le territoire.



INFOS COMMUNALES

**BIENTÔT
16
ANS !
PENSEZ AU
RECEN-
SEMENT**



Pour cela, vous devez vous munir des pièces suivantes :

- pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport)
- livret de famille
- justificatif de domicile datant de moins de 3 mois au nom du ou des parents

- si nécessaire, copie du document justifiant de la nationalité française

" Tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile, dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire. "

Obligations militaires :

Tous les jeunes de nationalité française, filles et garçons âgés de 16 ans révolus, sont tenus de se faire recenser à la mairie de leur domicile **avant le troisième mois suivant leur 16e anniversaire.** Ce recensement peut également être accompli par le représentant légal ou le tuteur.

L'attestation de recensement est **indispensable** pour pouvoir être convoqué (e) à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), qui doit avoir lieu entre la date de recensement et le 18e anniversaire.

La Journée Défense et Citoyenneté (JDC) (ex JAPD) a pour objectif de sensibiliser les jeunes Français aux questions liées à la défense de la Nation.

A l'issue de la JDC, un certificat individuel de participation est remis pour attester d'une situation en règle vis-à-vis du service national.

Ce certificat vous sera demandé pour l'inscription scolaire de tous les élèves âgés de 16 ans, que ce soit au collège ou au lycée.

Avant l'âge de 25 ans, **ce certificat est nécessaire pour être autorisé à se présenter aux examens et concours soumis à l'autorité publique** (CAP, BEP, baccalauréat, examens universitaires, permis de conduire, concours et examens d'Etat, etc.).

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à vous rendre sur le site

www.defense.gouv.fr/jdc .



La Carte Nationale d'Identité comme document de voyage :

Des difficultés sont rapportées régulièrement par les usagers qui se voient refuser l'embarquement à bord de vols ou bateaux de croisières, y compris pour se rendre dans un pays ayant officiellement accepté les CNI prorogées.

En conséquence, le Ministre de l'Intérieur a autorisé la préfecture à procéder au renouvellement des CNI facialement périmées, ou en voie de l'être, à deux conditions cumulatives et uniquement dans cette hypothèse :

- l'utilisateur est en mesure de justifier de son intention de voyager à l'étranger dans un pays acceptant la CNI comme document de voyage ;
- l'utilisateur n'est pas titulaire d'un passeport valide.

La preuve du voyage se fera par des moyens tels que le titre de transport, réservation ou devis auprès d'une agence de voyage, justificatif ou réservation d'hébergement, attestation de l'employée.

De plus, à compter du 15 Mars, mise en place de la nouvelle procédure de délivrance des CNI, à savoir que l'enregistrement des demandes de CNI sera réalisée par n'importe quelle commune équipée actuellement de dispositifs de recueil, soit à la mairie d'**Ussel** (la plus proche) pour nous, soit auprès des mairies équipées sur la Corrèze (Egletons, Tulle, Uzerche, Argentat, Treignac, Brive la Gaillarde, Beaulieu, Objat, Malemort).

Il est possible de faire une pré-demande par internet à partir du site

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358>



AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE

À compter du 15 janvier 2017, un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger, seul ou sans être accompagné de l'un de ses parents, doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire (AST). Il s'agit d'un formulaire, imprimé Cerfa n° 15646*01, établi et signé par un parent (ou responsable légal).

Le formulaire doit être accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire.

Pour plus de renseignements et accéder au formulaire téléchargeable :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>

Au revoir Communauté de Communes, bonjour Haute Corrèze Communauté

72 communes – 34 043 habitants – 1 895 km²

Les chiffres clés de Haute-Corrèze Communauté

Née de la fusion de 5 communautés de communes (Gorges de la Haute-Dordogne, Pays d'Eygurande, Sources de la Creuse, Ussel Meymac Haute-Corrèze, Val et plateaux bortoïsi) et de 10 des 18 communes de Bugeat, Sornac, Millevaches au coeur, soit Millevaches, Pérols-sur-Vézère, Peyrelevade, Saint germain Lavolps, Saint Merd les Oussines, Saint Setiers, Bugeat, Bellechassagne, Chavanac et Sornac).

Son siège est situé au 23 parc d'activité du Bois Saint Michel à Ussel, **tél. 05 55 95 35 38**

Pourquoi cette fusion ?

Le cadre législatif imposé par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) votée le 7 août 2015 a redistribué les compétences entre les différentes collectivités et les a enjointes, par la même occasion, à revoir leurs périmètres.

L'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 a acté la **fusion des communautés de communes** des Gorges de la Haute-Dordogne, du Pays d'Eygurande, des Sources de la Creuse, d'Ussel, Meymac Haute Corrèze, de Val et plateaux bortoïsi, et de 10 des 18 communes de celle de Bugeat Sornac Millevaches au Coeur.

Une intercommunalité, pour quoi faire ?

- Peser, être influent et visible dans le paysage institutionnel départemental et régional
- Stopper la baisse des dotations de l'État à court terme
- Faire émerger une identité de territoire porteuse de développement et d'innovation
- Disposer d'une institution structurée avec des compétences et des moyens étoffés, à mutualiser avec les communes membres
- Répondre aux besoins de la population via des services accessibles

Comment seront représentées les communes au sein du futur conseil communautaire ?

Toutes les communes ont au moins 1 siège au conseil communautaire. Seules les communes de plus de 1000 habitants disposent de sièges supplémentaires, proportionnellement au nombre d'habitants : Bort les orgues (6), Meymac (5), Neuvic (3), Ussel (21).

Quelles seront les compétences ?

La loi prévoit que, lors de la fusion, les statuts de Haute-Corrèze Communauté sont le fruit d'une addition des statuts des 6 collectivités actuelles. Les compétences seront donc exercées à l'identique dans un premier temps.

Compétences obligatoires — Développement économique et immobilier d'entreprises,, Promotion touristique et création d'un office de tourisme communautaire, Plan local de l'urbanisme intercommunal , Collecte et traitement des ordures ménagères , Aire d'accueil des gens du voyage
Puis au 1^{er} janvier 2018 : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

Compétences optionnelles

Les élus disposent de 1 an à compter du 1er Janvier 2017 pour décider de rétrocéder la compétence aux communes ou la conserver et l'élargir à l'ensemble du périmètre : Équipements culturels, Équipements sportifs, Action sociale (dont petite enfance, périscolaire, extrascolaire), Eau et assainissement (dont service public d'assainissement non collectif)

Compétences facultatives

Les élus disposent de 2 ans à compter du 1er janvier 2017 pour décider de rétrocéder la compétence aux communes ou la conserver et l'élargir à l'ensemble du périmètre :

Maisons de santé – Logement — Autres actions (soutien aux missions locales, aux instances de coordination de l'autonomie...)

Et la fiscalité ?

La création de Haute-Corrèze Communauté impose l'harmonisation des taux d'impositions (taxes foncières, d'habitation, d'enlèvement des ordures ménagères, cotisation foncière des entreprises...) pour tous les contribuables. Cette harmonisation peut se faire sur une période de « lissage » de 12 ans maximum (décision prise par le futur conseil communautaire). Cette mécanique de lissage entraînera des augmentations ou des diminutions de taux d'imposition pour chaque contribuable, pour des recettes fiscales équivalentes pour Haute-Corrèze Communauté.



"Dans le cadre de la crise sanitaire à influenza aviaire, les particuliers (basses-cours privées) détenant des oiseaux et qui ne les auraient pas encore déclarés sont priés de la faire en mairie (il s'agit d'une obligation).

Il est rappelé aux personnes détenant des basses-cours privées de protéger les points d'alimentation et d'abreuvement afin que les oiseaux sauvages ne puissent y accéder, d'assurer un nettoyage et une désinfection régulier des volières et du matériel, de se laver les mains avant et après les soins aux animaux, d'éviter les contacts des volailles avec les oiseaux sauvages, par confinement en volière ou en bâtiment fermé (pas de dérogation possible).

Tout trouble de santé sur les volailles (mortalité anormale, chute de ponte, baisse de consommation d'eau ou d'aliments) doit être signalé rapidement à un vétérinaire et auprès de la DDCSPP, Service Santé et protection animale (05.87.01.90.42)."



CONSEILS MUNICIPAUX

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2016 À 19H30

PRÉSENTS : M. LOGE, Mme CHASSAING, M. MARLEIX, M. GAUDONNEIX, M. METADIER, M. DESHOILLERES, Mme CISTERNE, Mme CHAUSSADE.

EXCUSÉS : M. MAUPIN, M. VEYRES (pouvoir à M. LOGE), M. DUTHEIL (pouvoir à M. MARLEIX), M. CISTERNE (pouvoir à M. METADIER).

ABSENTS : Mme WILHEMS, M BORDET.

Budget principal : décision modificative n°4 : subvention pour l'association « Entente Cycliste Felletin Ussel »

Le conseil municipal à l'unanimité a approuvé une augmentation de crédits à hauteur de 400 €. La constatation de redevances pour séjour au camping supérieures aux prévisions budgétaires a permis cette augmentation.

Nouvelle trésorière : indemnité de conseil et de confection de budget

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'attribuer à Madame le receveur, au taux de 50 %, l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

L'indemnité de conseil allouée au comptable est calculée suivant la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années.

Demandes de subventions pour la réalisation d'études, diagnostics, la révision du zonage et du schéma directeur d'assainissement

Le conseil municipal à l'unanimité a décidé d'engager ces démarches avec le service assistance réseau d'eau potable et d'assainissement du Syndicat de la Diège en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage et approuvé la demande de subventions auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne et du conseil départemental à hauteur de 80 % du coût. Cet outil d'aide à la décision permettra de hiérarchiser et de programmer les opérations à effectuer sur le système d'assainissement afin d'en améliorer les performances.

Budget principal : Décision modificative n°5 : subvention du Département pour l'aménagement de la boucherie

Le conseil municipal à l'unanimité a approuvé la constatation budgétaire des 20 000 € de subvention obtenue. Cette augmentation de crédits a permis de diminuer l'emprunt d'équilibre budgétaire prévisionnel concernant le projet de mutualisation des cuisines de l'Ehpad et de la cantine.

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2016 À 20H00

PRÉSENTS : M. LOGE, Mme CHASSAING, M. METADIER, M. MARLEIX, M. MAUPIN, M. CISTERNE, Mme CISTERNE, Mme CHAUSSADE.

EXCUSÉS : M. DESHOILLERES (pouvoir à M. CISTERNE), M. VEYRES (pouvoir à M. LOGE), M. DUTHEIL (pouvoir à M. MARLEIX), M. GAUDONNEIX (pouvoir à Mme CHASSAING).

ABSENTS : Mme WILHEMS, M. BORDET.

Participation au remboursement des deux emprunts contractés par la communauté de communes Bugeat-Sornac pour la voirie et repris par les communes de Bugeat et de Sornac dans le cadre de la dissolution

Le conseil municipal à l'unanimité, considérant l'arrêté de fusion-extension créant Haute-Corrèze-Communauté, et conformément à l'article L5211-25-1-2 du CGCT, a approuvé la reprise de l'emprunt souscrit par la communauté de communes pour la voirie communautaire auprès du Crédit agricole (104 138.96 € restant dus, capital et intérêts) et approuvé la signature des conventions de remboursement correspondantes avec les communes-membres de la communauté de communes.

La commune de Bugeat a repris le 2nd emprunt souscrit par la communauté de communes auprès de la Caisse d'épargne. Ces emprunts seront remboursés en totalité respectivement en 2020 et 2021. La part de remboursement concernant strictement la commune de Sornac sera respectivement de 10 523.89 € et 14 717.19 € pour les emprunts précités.

Office national des forêts : plan d'aménagement des forêts sectionales 2017/2036

Le conseil municipal à l'unanimité a approuvé le projet d'aménagement des forêts sectionales de Malpouge et de Clamoudeix relevant du régime forestier (gérés par l'ONF). Ce projet prévoit 3 options de reboisement : avec des feuillus, des résineux ou avec les deux espèces et est susceptible d'être subventionné à 80 % du coût HT.

CONSEILS MUNICIPAUX

Mutualisation des cuisines de la cantine scolaire et de l'EPHAD : demande de subvention départementale

Le conseil municipal à l'unanimité a approuvé l'avant-projet détaillé établi par M. Varieras, architecte, s'élevant pour les deux sites à 384 129.90 € HT (inclus honoraires, travaux, matériel, imprévus). A également été approuvée, pour compléter les 87 864 € d'aides obtenues, une demande de subvention auprès du département à hauteur de 30 000 € au titre des constructions/restaurations de bâtiments communaux, pouvant être subventionnés à 30% avec un plafond d'assiette éligible de 100 000 € HT.

Numéro d'habitation à Beyssac

Le conseil municipal, a approuvé l'attribution du n°12 suite à consultation du cadastre pour la propriété de M.et Mme Bazin.

Abandon de la Source de Clamoudeix

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité l'abandon de cette source considérant le lancement de l'opération d'interconnexion du village de Clamoudeix à l'UDI (*unité de distribution*) du bourg au niveau des villages de Pons et Laval, action demandée par l'agence régionale de santé pour remédier au constat d'une radioactivité supérieure aux références de qualité pour les eaux de consommation.

Fermeture des gîtes du camping durant la période hivernale

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité cette fermeture du 1^{er} Décembre au 31 Mars de chaque année compte tenu des charges de chauffe importantes nécessaires durant cette période.

Aménagement de la poste : Avenant n°1 au marché du lot n° 5 Plomberie sanitaire chauffage

Le conseil municipal à approuvé la signature de cet avenant au marché passé avec la SA MAGRIT - 19200 Ussel pour l'aménagement d'un local ménage au sous-sol en contact avec les sanitaires publics pour un coût de travaux supplémentaires s'élevant à 1 650 € HT. Cet avenant a porté le marché initial de 6 658.08 € HT à 8 308.08 € HT soit une augmentation de 24.78 % rendant le conseil municipal compétent pour cet avenant (*délégation au Maire pour les avenants n'entraînant pas une augmentation du montant du contrat initial strictement supérieure à 6 % et/ou plafonnés à 3 000 € TTC par marché*).

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2016 À 20H00

PRÉSENTS : Mme CHASSAING, MM. METADIER, MARLEIX, MAUPIN, Mmes CISTERNE, CHAUSSADE, MM. DESHOULLERES, CISTERNE.

EXCUSÉS : MM. LOGE (pouvoir à M. METADIER), DUTHEIL (pouvoir à M. MARLEIX), GAUDONNEIX (pouvoir à Mme CHASSAING), VEYRES.

ABSENTS : M, BORDET, Mme WILHEMS.

Communauté de communes Bugeat Sornac : dissolution

La loi n° 2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) publiée le 7 août 2015 prévoyait entre autre dispositions l'élaboration et la révision des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) (article 33). Ces schémas qui devaient redéfinir la carte intercommunale en prévoyant une couverture intégrale du territoire par des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et la suppression des enclaves et discontinuités territoriales, devaient être arrêtés par les préfets avant le 31 mars 2016.

Considérant les différentes étapes préalables à la dissolution de la communauté de communes Bugeat Sornac :

9 novembre 2015 : avis favorable du conseil municipal sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale prévoyant notamment la **Prescription n°5** : *Fusion des communautés de communes de Bugeat-Sornac-Millevalles au Cœur, d'Ussel-Meymac-Haute-Corrèze, du Pays d'Eygurande, des Gorges de la Haute-Dordogne et de Val et Plateaux Bortois*

31 mars 2016 : arrêté préfectoral portant schéma départemental de coopération intercommunale

CONSEILS MUNICIPAUX

9 juin 2016 : suite à l'arrêté portant SDCI, arrêté préfectoral portant projet de périmètre prévoyant la fusion des communautés de communes d'Ussel-Meymac Haute-Corrèze, du pays d'Eygurande, des Gorges de la Haute-Dordogne, de Val Plateaux Bortois, mais également :

- des Sources de la Creuse (ayant émis le souhait de ce regroupement),
- avec extension aux communes de Bellechassagne, Bugeat, Chavanac, Millevaches, Pérols sur Vézère, Peyrelevade, Saint-Germain Lavolps, Saint Merd les Oussines, Saint Setiers et Sornac (membres de la communauté de communes de Bugeat Sornac Millevaches au Cœur). *Ont émis le souhait de se regrouper avec des communes-membres de la communauté de communes Vézère Monédières : les communes de Bonnefond, Gourdon Murat, Grandsaigne, Lestards, Pradines, Tarnac, Toy-Viam et Viam.*

La dissolution d'un EPCI à fiscalité propre supposant par répartition le retour des biens en pleine propriété vers les communes-membres (article l5211-25-1), le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la répartition au 31/12/2016 des biens, de l'actif, du passif et du personnel de la communauté de communes telle qu'approuvée par la communauté de communes Bugeat Sornac le 8 décembre 2016, avant un éventuel transfert vers les futurs EPCI sous la forme d'une mise à disposition (article L1321-1 du CGCT).

Reviennent de fait à la commune de Sornac :

Concernant la compétence intercommunale voirie s'agissant d'une compétence non reprise par un nouvel EPCI à fiscalité propre :

- Réintégration à l'actif de la commune des travaux réalisés ci-dessous :

année	N° inventaire Trésor	Libellés immobilisations	N° opération Comco	Communes concernées	Libellés opérations	Montant de l'actif
2003		voirie transférée	26	Sornac	Sornac	168 995,00
2004		voirie 2006	5	Sornac	VCIC12	15 027,71
2006	38	voirie 2003-2006	23	Sornac	VCIC 11	130 595,56
2006	38	voirie 2003-2006	23	Sornac	VCIC 13	56 891,05
2007	61	voirie 2007	30	Sornac	VCIC 12 lot 7	1 273,21
2007	61	voirie 2007	30	Sornac	VCIC 12 lot 7	24 189,73
2007	66	voirie 2007	30	Sornac	VCIC 11	375,80
2008	2008-2157-VORIE	voirie 2008	23 et 30	Sornac	VCIC 12	526,71
2008	2008-2157-VORIE	voirie 2008	23 et 30	Sornac	VCIC 12 lot 2	117 484,42
2008	2008-2157-VORIE	voirie 2008	23 et 30	Sornac	VCIC 13 Sornac	- 22 734,00
2013	2013-21751-VORIE	voirie 2013	63	Sornac	VCIC 12	31 780,26
2015	2015-21751-VORIE	voirie 2015	74	Sornac	VCIC 11 VCIC 12	50 565,89
2016	2015-21751-VORIE	voirie 2016	74	Sornac	VCIC 11 VCIC 12	6 966,95
				Total Sornac		581 938,29

- Retour du passif : retour d'une quote-part d'emprunt à rembourser concernant deux prêts souscrits par la communauté de communes (cf extrait du conseil municipal du 23/11/2016)
- Répartition des autres passifs issus du bilan : (subventions, FCTVA correspondant).

Subventions figurant au compte 132 :

Fonds de compensation de la TVA figurant au compte 102 :

Communes concernées	Pour info: Subventions perçues (retour de passif au)
Total Sornac	176 458

Communes concernées	FCTVA
Total Sornac	90 124,78

Les autres actifs et passifs :

Retour des actifs : cabinet de santé, plages et conteneurs d'ordures ménagères

Retour du passif : reprise de la garantie d'emprunt de l'EHPAD de Sornac qui sera transférée à Haute Corrèze Communauté.

CONSEILS MUNICIPAUX

Répartition de la trésorerie : Suite au vote du compte administratif, les résultats cumulés sont répartis entre les communes-membres selon la population DGF (population INSEE + résidences secondaires + places de caravanes), soit un ratio pour Sornac de 1023 sur une population DGF totale de 6181.

Le détail de la répartition concernant les autres communes-membres de la communauté de communes Bugeat Sornac figure au compte rendu de la séance du conseil municipal du 15/12/2016, consultable en mairie ou sur le site internet à l'aide du lien ci-contre : <http://sornac19.wixsite.com/sornac/comptes-rendus>.

Dépenses d'investissement avant le vote du budget : Conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget primitif de 2017, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2016 comme suit :

	Montant autorisé avant le vote du budget primitif 2017
Budget principal	294 929,76 €
Budget de l'eau et de l'assainissement	83 425 €
Budget station-service	353,19 €

L'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Acquisition immobilière propriété M. Vervialle :

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé l'acquisition de cette propriété sise 1, place de l'Eglise section AB n°169 moyennant 10 000 €, et autorisé le Maire à signer l'acte notarié à intervenir. Elle est constituée d'une maison à restaurer avec appentis, hangar et terrain/cour attenante.

Agent du service public de l'emploi temporaire du Centre de Gestion : précisions des délibérations communales pour attribution du régime indemnitaire

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé l'actualisation des délibérations pour y ajouter le grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, grade de l'agent contractuel recruté pour accroissement temporaire d'activité au service administratif. Ont été mis à jour les intitulés de grades bénéficiaires des primes IAT (*indemnité d'administration et de technicité*) et IEMP (*indemnité d'exercice des missions des préfetures*). Aucune modification n'a été apportée aux autres conditions d'attribution (coefficients, maintien en cas d'absence, périodicité...). Les taux approuvés pour le grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe sont les suivants :

INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE	
Montant annuel de référence 1 ^{er} juillet 2016	Coefficient butoir avec délégation au Maire (délibération du 12/07/11)
467.09 €	6.5
INDEMNITE D'EXERCICE DES MISSIONS DES PREFECTURES	
Montant annuel de référence depuis le 1 ^{er} janvier 2012	Coefficient fixes sans délégation
1 153 €	0.8

Budget principal, décision modificative n°6 : Subvention complémentaire pour l'association « Entente Cycliste Fellefin Ussel »

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le versement d'une subvention complémentaire à hauteur de 300 € pour le vin d'honneur de la course cycliste ayant eu lieu le 8 octobre. L'inscription de 13 124.52 € de crédits supplémentaires en recettes correspondant à la notification en novembre du montant de la TADEM (taxe additionnelle aux droits d'enregistrement des mutations) a permis cette augmentation de crédits.

CONSEILS MUNICIPAUX

TADDEM : Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) sont versés aux départements et aux communes concernés à l'occasion des ventes d'immeubles. Le FDTADEN (Fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux) est une dotation de l'État alimentée par le produit de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement perçue dans les communes de moins de 5000 habitants. Le montant à répartir, correspondant au produit perçu en année N-1 est arrêté par la direction départementale des finances publiques. Ce fonds est réparti par le conseil départemental entre les communes du département en fonction de l'importance de la population, des dépenses d'équipement brut et de l'effort fiscal. Le conseil départemental fixe ensuite, par délibération, les critères de répartition, pour un versement effectif aux communes avant la fin de l'exercice.

Les communes de plus de 5 000 habitants ou classées station de tourisme perçoivent directement la taxe communale additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux.

Budget principal, décision modificative n°7 : Ajustement solde de la dotation départementale d'aide à la voirie 2014/2019 suite à arrêté départemental modificatif

Le conseil municipal à l'unanimité, a approuvé la constatation de 4 347.30 € de crédits en recettes correspondant au solde du dispositif départemental de dotation pluriannuelle d'aide à la voirie remplacé par un dispositif annuel de subvention à hauteur de 40 % suivant une assiette éligible basée sur le linéaire de voirie communale (plafond de 25 000 € pour Sornac). Cette constatation a permis de diminuer l'emprunt d'équilibre budgétaire prévisionnel concernant le projet de mutualisation des cuisines de l'Ehpad et de la cantine.

Invité à solder les 50 % de la dotation pluriannuelle 2014/2019 le conseil municipal avait approuvé le 3 septembre 2015 le dépôt d'un dossier établi par le Syndicat de la Diège pour le renforcement de la voie communale n° 34 de Peyroux, alors estimée à 77 699.65 €.

Sur cette base, le conseil départemental avait attribué par arrêté du 11 décembre 2015 12 645 € de subvention. Lors de l'approbation du programme de voirie 2016, il est apparu qu'une confusion avait eu lieu avec un devis concernant le Moulin de Peyroux, travaux déjà réalisés en 2015, et par conséquent en définitive un coût de travaux pour la VC 34 estimé avant consultation à 36 634,90 € HT. Le marché a été attribué début 2016 pour 20 744,25 € HT (frais divers, imprévus et maîtrise d'œuvre). Afin de respecter le principe de sincérité budgétaire, la subvention inscrite au budget avait été diminuée sur la base du montant du marché. Par délibération du 15 avril 2016, le conseil municipal a sollicité le subventionnement du chemin rural du Moulin de Peyroux afin de conserver les 12 645 € initialement attribués. Cette demande a été validée par le CD19 par arrêté du 12 juillet 2016. Les dépenses réalisées ayant été au moins équivalentes au dossier de demande, la décision modificative est venue constater le solde de la subvention.

Budget principal, décision modificative n°8 : Constatation budgétaire du fonds de la Poste pour aménagement de la Poste et ajustement des subventions pour la desserte forestière de Malpouge et Clamoudeix suite au plafonnement de la réglementation des minimis

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la constatation de 15 000 € de subvention obtenue. Cette augmentation de crédits a permis de diminuer l'emprunt d'équilibre budgétaire prévisionnel concernant le projet de mutualisation des cuisines de l'Ehpad et de la cantine (- 9 688.60 €) et d'ajuster les subventions perçues pour la desserte forestière en définitive plafonnées par le règlement européen dit des minimis (- 5 311.40 €).

La règle de minimis encadre les aides aux entreprises et s'applique également aux collectivités publiques. Un plafond de 200 000 € sur une période de 3 exercices fiscaux (période calculée de manière glissante) s'applique aux bénéficiaires de ces aides. Sont concernées pour la commune deux conventions d'aide à la desserte forestière signées avec l'Etat, l'Europe et le Département en 2013 et 2014. Lors de la définition du plan de financement concernant l'aménagement de la boucherie les aides envisagées dans un premier temps par la Région relevaient du règlement des minimis contraignant la commune à vérifier les aides obtenues au cours des années précédentes susceptibles d'être soumises au plafonnement. La Région a en définitive validé son aide à l'aménagement de la boucherie sur un dispositif autre, non soumis au règlement minimis.

Budget Eau Assainissement Admission en non-valeur

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé sur proposition de Mme la Trésorière par courrier explicatif du 2 décembre 2016, et considérant le jugement du 22 novembre 2016 rendu par le tribunal d'instance de Limoges prononçant une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, l'admission en non valeur de 100.30 € concernant une facture émise en 2016. Cette décision du Tribunal entraîne l'effacement de toutes les dettes nées antérieurement audit jugement.

Budget de l'eau et de l'assainissement : ajustement des crédits budgétaires pour créances irrécouvrables

Le conseil municipal à l'unanimité a approuvé l'inscription de 703 € de crédits pour des admissions en non-valeur votées les 12 juillet et 15 décembre. La réalisation d'un nombre plus important que prévu au budget de prestations (déplacement/remplacement de compteurs, autres) a permis cette augmentation de crédits

A F F A I R E S D I V E R S E S

Aménagement de la poste / Avenant n°1 au marché du lot n° 2 Menuiseries extérieures et intérieures, serrurerie

Le conseil municipal a approuvé la signature avec la SARL LACHENAUD - 19200 St Pardoux-le-Vieux d'un avenant pour l'aménagement d'un local ménage au sous-sol en contact avec les sanitaires publics et la fabrication/pose d'un complément de garde-corps côté Eglise. Le coût des travaux supplémentaires s'élevant à 705 € HT a porté le marché initial de 10 825 € HT à 11 530 € HT soit une hausse de 6.51 % nécessitant une délibération (*délégation au Maire pour la signature des avenants n'entraînant pas une augmentation du montant du contrat initial strictement supérieure à 6 % et/ou plafonnés à 3 000 € TTC par marché*).

Service « Di@lege Internet » d'EDF Collectivités /Mandat au Syndicat de la Diège

Le conseil municipal, à l'unanimité a autorisé le Maire à signer le mandat pour la mise à disposition au Syndicat de la Diège du service « DI@LEGE Internet » d'EDF COLLECTIVITES, mandat qui permettra à ce syndicat d'avoir accès aux données de consommations et de dépenses d'énergie relatives à l'ensemble des points de livraison de la commune. Le Syndicat de la DIEGE, compétent pour apporter son soutien à toute action de maîtrise de l'énergie en appui des collectivités adhérentes (article 3 de ses statuts) assurera un accompagnement technique sur le suivi des contrats de fourniture d'électricité et pourra élaborer un bilan énergétique afin de proposer d'éventuels plans d'actions pour réaliser des économies d'énergie (résiliation des contrats inactifs, optimisation tarifaire, regroupement de certains abonnements, alerte de dépassement ou de surconsommation, amélioration de la performance énergétique des bâtiments, ...). Aucune participation ne sera demandée aux communes durant la durée du contrat, soit du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2018.

Service administratif /Recrutement d'un contractuel pour accroissement temporaire d'activité

Le conseil municipal, a approuvé du 1^{er} au 28 février 2017 inclus ce recrutement dans le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (*équivalent ancien grade jusqu'à fin 2016: adjoint administratif de 1^{ère} classe*) pour faciliter l'avancement des opérations d'investissement et des tâches de fonctionnement à raison de 17h30 hebdomadaires (agent également recruté à mi-temps par l'Ehpad, ayant un besoin similaire considérant l'opération de mutualisation et de mise aux normes des cuisines de la cantine scolaire et de l'Ehpad). Le paiement d'heures supplémentaires s'appréciant au regard du temps de travail global de l'agent et non emploi par emploi, le conseil municipal a approuvé le paiement suivant nécessité de services d'heures supplémentaires afin d'optimiser cet accroissement temporaire de personnel pour la commune.



Calendriers des MESSES du 1er Semestre :

Dimanche 12 mars : 11h00
- Messe des Familles et Etape Baptême Alice (Accueil, Catéchuménat, Croix, Bible)
Célébration des Cendres

Samedi 18 mars : 2ème Etape Baptême à USSEL et préparation 1ère Communion -
14h30 à 19h00 - USSEL

Dimanche 26 mars ; 11h00 - Messe des Familles et 3ème Etape Baptême Alice
(demande de pardon)

Samedi 8 avril : Messe anticipée des **RAMEAUX à SORNAC - 18h30**

Jeudi 13 avril : Messe à 19h00 à MEYMAC (JEUDI SAINT)

Dimanche 16 avril : **PÂQUES** - Messe à **11h45** avec 3 baptêmes (Alice, Géraud, Elodie)

Dimanche 7 mai : Messe à 11h00

Samedi 13 mai : 3ème Etape Baptême à USSEL et Préparation 1ère Communion
(avec Sacrement de Réconciliation de 9h30 à 16h00)

Dimanche 14 mai : Messe de **St-SAGITTAIRE à St-SETIERS à 11h00** (Procession 10h30)

Dimanche 21 mai : Messe à 11h00

Jeudi 25 mai : **ASCENSION - 1ère COMMUNION** (Laurine) - Messe à **10h30**

Samedi 27 mai : Rassemblement des Handicapés à la Salle des Fêtes de Meymac

Dimanche 4 juin : (**PENTECÔTE pas de messe** à SORNAC)

Dimanche 11 juin : Messe à 11h00

Dimanche 02 juillet : Messe à 11h00

Nous comptons sur la présence des enfants du Caté pour ces deux dates importantes :
le 16 avril (Pâques et les 3 Baptêmes) et le 25 mai (Ascension et 1ère Communion).
Venez nombreux. Merci,

Bien cordialement

Père Vincent et les Catéchistes

CHEMIN de CROIX à 15h00, les vendredis : 3, 10, 17, 24, et 31 mars et les 7 et 14 avril
(Vendredi Saint).

Les TAMARIS à l'honneur :

En octobre, lors de notre rencontre mensuelle au presbytère de Sornac, nous avons fêté avec le groupe des rencontres chrétiennes des Tamaris, la médaille d'or qu'a obtenu Jean-Paul, l'un des résidents pour une compétition de cross à Neuvic-Entier, fin septembre dernier.

Jean-Paul, notre glorieux lauréat, a remporté une course de 2km, en 14 minutes 57 secondes !

Nous avons fêté cet exploit avec grand bonheur et nous avons vivement félicité Jean-Paul !

Anniversaire de la Fondation Jacques-Chirac :

Le Docteur Jean-Pierre Dupont, président de la Fondation Jacques-Chirac, et Monsieur Damien Gillot, le directeur des Tamaris MAS-FO-FAM ont fêté le 10ème anniversaire de la Fondation Jacques-Chirac à la salle polyvalente de Sornac, le vendredi 9 décembre.

Cette fête a débuté à 11h par un cocktail, suivi d'un déjeuner, puis d'une après-midi récréative.

Mme Micheline Michau, responsable des rencontres chrétiennes, et l'abbé Vincent Damian ont représenté le groupement paroissial d'Ussel.

Ce fut une très belle et joyeuse journée dans un contact intéressant avec les éducateurs et le bonheur de revoir les personnes atteintes d'un handicap.

En terminant, nous reprenons les mots du président Jean-Pierre Dupont et de la directrice générale, Mme Françoise Béziat : « Que la Fondation grandisse encore ! Qu'elle s'améliore toujours ».



Belle fête de NOËL à SORNAC avec les Tamaris :

Samedi matin 17 décembre dernier, Mgr. Bestion nous a fait l'honneur de présider la messe de Noël qu'il est venu célébrer avec les groupes de rencontres chrétiennes du CAT d'Eygurande et des Tamaris de Sornac.

La célébration fut très priante et les participants attentifs à la parole de Monseigneur.

Mme Micheline Michau, l'organisatrice de cette journée, remercie particulièrement les personnes qui l'ont aidée de différents façons pour l'aménagement de l'église, l'organisation du repas qui a quand même rassemblé 25 convives et pour l'ambiance festive et chaleureuse de ce magnifique moment. Merci à chacun,

Grande Crèche en l'Eglise Saint-ROCH à Sornac :

Lors de la messe du dimanche 15 janvier, les paroissiens Sornacois ont eu le plaisir de découvrir leur crèche de NOËL au complet.

En effet, les Rois Mages, à leur tour, avaient pris place pour la fête des Rois.

Tous les personnages retrouvés dans un grenier ont été restaurés. Ainsi, à l'initiative de l'équipe paroissiale, une grande crèche de NOËL a pris place dans l'Eglise Saint-ROCH.

Ces dernières semaines, de nombreux visiteurs sont venus l'admirer avec bonheur.

Merci aux personnes de bonne volonté et rendez-vous l'an prochain pour une autre mise en scène !



RAPPELS :

EHPAD de Sornac : Messe les 1er et 3ème vendredis de chaque mois à 15h00.

Rencontres Chrétiennes des Tamaris : 1 fois par mois (samedi).

M.C.R. : 2ème lundi de chaque mois - 14h30 au Presbytère

LES ASSOCIATIONS



Notre société de pêche « La Truite Sornacoise » a tenu son assemblée générale le 17 Février dernier - en la présence de nombreux pêcheurs sornacois, ainsi que de St Rémy et St Germain. Un bilan de l'année passée fut fait : 2016 a été une année « moyenne » pour les pêcheurs de truites...

Un printemps très humide et très long n'y est sans doute pas étranger !

Néanmoins, une superbe prise fut réalisée, en rivière, par un pêcheur de St Rémy : une magnifique Fario de 62 cm, pesant 3.6 kg au Vairon Manié ! ... mais nous ne vous dirons pas où... Il reste donc de beaux poissons dans nos rivières !

Notre concours de pêche du 7 Août, à l'étang des Chaux, a été une réussite... bien aidé par une belle météo !

Durant l'été, nous avons participé aux deux journées de « pêche aux écrevisses », organisées par la « Maison du Département », ainsi qu'à la « journée de l'eau » où le « simulateur » fédéral a connu un franc succès.

Durant 2016, nous avons procédé à de nombreux alevinages en vairons et goujons, sur nos rivières et ruisseaux ! Politique que nous comptons poursuivre cette année !

L'étang des Chaux semble posséder une bonne population piscicole ! Nous avons revu ses tarifs à la baisse !

Ouverture : 01 Avril

-

Fermeture : 31 Octobre

Le concours de pêche 2017 a été fixé au : 13 Août 2017

Ouverture en première catégorie : 11 Mars 2017

Tous les permis de pêche sont disponibles :

Au bar restaurant « La Fontaine » à Sornac

A la Maison du Département à Sornac

Au bar restaurant « Chez Nanou » à Millevaches

Le groupe folklorique « La Bourrée des Papillons » des Tamaris - MAS - FO - FAM à SORNAC a vu le jour en 2011.

Ce groupe a été créé pour partager une activité de plaisir, à travers la musique, la danse et le chant.

6 ans après, « Les Papillons » ont pris leur envol. Lors des répétitions, le groupe travaille sur le maintien des capacités physiques et intellectuelles, sur l'image de soi, sur le respect et sur la discipline.

Cette activité a aussi beaucoup favorisé la socialisation et l'ouverture sur l'extérieur grâce aux spectacles lors de manifestations diverses.

Ainsi, l'année dernière, le groupe a participé à la fête de SORNAC au mois d'août, en association avec « La Bourrée des Agriers », le groupe est aussi allé apporter un peu d'animation dans les EHPAD locaux. Un DVD a été réalisé à partir du spectacle de 2016.

Ce sont autant de moments qui apportent aux résidents, reconnaissance, valorisation et fierté.

Les projets pour l'année en cours :

- 8 avril 2017 : 1^{ère} partie du spectacle de « La Bourrée des Agriers » à la salle des fêtes de MERLINES à 20h30.

- en mai 2017 : participation aux journées de l'association « Les Arts d'AUBUSSON » et participation à la journée des rencontres chrétiennes à MEYMAC.

- Le 9 juin 2017 : présentation du spectacle 2017 à l'ensemble des résidents et du personnel des Tamaris, en présence de Monsieur Mathieu MARTINIE qui assure gracieusement chaque année l'accompagnement musical.



Folkloriquement vôtre.

Le Groupe de « La Bourrée des Papillons ».

Association sornacoise sports adaptés

Au Foyer les TAMARIS, à SORNAC, établissement de la Fondation Jacques CHIRAC, voilà bientôt deux ans que nos sportifs pratiquent l'escrime et se donnent sans compter, dans cette discipline composée de trois armes (l'épée, le fleuret et le sabre...). Il faut tout de même préciser que nous sommes la seule association à pratiquer ce sport en Corrèze à la salle d'armes de MEYMAC.

Aussi, voyant la motivation, la progression et l'engagement de nos escrimeurs, nous leurs avons proposé de passer le blason jaune qui montre que celui qui le porte connaît les bases de l'escrime, c'est-à-dire les principales positions et les principales valeurs fondamentales de ce sport.

Cette initiative a généré beaucoup de stress, de questionnement sur leurs capacités à réussir ou pas cet examen, car ils veulent démontrer qu'ils sont capables comme tout escrimeur du club d'acquérir des connaissances et une pratique.

Grâce à leur sérieux, à leur détermination et notamment au travail assidu du groupe, sous l'autorité du maître d'armes Madame Marie Alexia BLOMME, ils ont obtenu avec succès leur blason jaune qui est une première et grande étape dans leur vie sportive.

Ce diplôme leur a été remis par Monsieur GILLOT, Directeur du Foyer des Tamaris, en présence de la chef de service Educatif, Madame DELAGE DALLET, des éducateurs sportifs Sylvain VIMONT et Eric MOUTON et du maître d'armes, Madame Alexia BLOMME.



Félicitations à Audrey COLASSEAU, Jean-Paul SAGE, Jean-Marie REGEREAU, Stéphane GOUZIEN, Anthony AGNES et Jerémy DELATTRE.



« L'enfance est le sol sur lequel nous marcherons toute notre vie. »

Lya Luft (écrivain, romancière brésilienne)

Le temps d'une exposition, « Arts et Culture, Sornac » vous propose de pénétrer dans l'entrepôt du Père Noël, le Père Noël éternel, universel et incroyablement prodigieux. Dans ce lieu magique où tous les rêves sont exaucés, ceux des enfants mais aussi des plus grands. Quel adulte n'a pas dans son histoire, et dans un carton, un ours, une poupée, un jeu de construction ou de société qui le renvoie à sa propre enfance ?

L'enfance est cette période heureuse pendant laquelle l'insouciance nous protège des difficultés de la vie d'adulte. Et même lorsque nous sommes adultes, nous essayons à tout prix de retrouver l'innocence bénie de notre enfance. C'est pendant l'enfance que nous nous éduquons, formons notre caractère, modelons notre future existence, ouvrons notre esprit, nous épanouissons et que nous sommes le plus influençables et vulnérables. L'enfance, c'est le commencement d'une vie, et avoir une enfance heureuse ou malheureuse peut marquer à jamais une vie d'adulte.

Le jouet a toujours eu un rôle important dans le développement de la personnalité de l'enfant, en effet les jouets, et les jeux en général, sont essentiels quand il s'agit de l'apprentissage du monde qui nous entoure. Les enfants utilisent des jouets et des jeux pour découvrir leur identité, les aider à grandir, apprendre les causes et les effets d'une action, explorer les relations et pratiquer les compétences dont ils auront besoin une fois adulte.

Mais les joujoux ont plus d'un tour dans leur sac : ils boostent la créativité, forgent l'imaginaire et développent l'intelligence. Mais ils apprennent surtout l'enfant à vivre en société.

Les jouets sont plus qu'un simple divertissement et la façon dont ils sont utilisés influencent profondément de nombreux aspects de la vie. A son insu, un jouet raconte aussi son époque, de ses rêves à son organisation économique, sans oublier ses évolutions techniques ; l'histoire commence avec l'Antiquité et se poursuit jusqu'à la révolution récente des jeux vidéo et des robots.

L'exposition « Rêves d'Enfant » vous propose de venir découvrir le monde des jouets et des jeux en revisitant 3 siècles de jouets (XIX^{ème}, XX^{ème}, et XXI^{ème} siècle).

Entrez dans l'univers fantastique des jouets et des jeux : Poupées, voitures, trains, avions, robots, ... des centaines de jouets se mettent en action dans d'incroyables, voire d'improbables mises en scène pour votre plus grand plaisir et vous permettre de retrouver votre âme d'enfant.

L'exposition « Rêves d'enfant » vous immerge avec émotion et nostalgie au cœur de ce monde enchanté. Vous y découvrirez inmanquablement les jouets de votre enfance.

Adorés, oubliés, retrouvés, certains jouets traversent les âges de la vie à nos côtés. Mais derrière l'apparente innocence du jeu, les jouets sont-ils porteurs de croyances, de valeurs ou de stéréotypes ?.....

Si vous possédez de vieux jouets au fond de votre grenier ou en bonne place dans votre intérieur, si cela vous intéresse de participer à notre exposition n'hésitez pas à nous contacter au 06 60 20 47 50, on en parle.....A bientôt.

COULEUR VITALITÉ



Contact : Caroline MALAQUIS 05.55.72.93.62 après 18H

Notre association a été créée au printemps 2014. Son action rayonne sur les communes de St Pardoux le Vieux et Sornac. Son objet : proposer des activités sportives, ludiques et culturelles.

A la salle des fêtes de Saint Pardoux, nous proposons tout au long de l'année les activités suivantes :

° **Gym** (step, médecine ball...) animées par Guy Touzac. Ouvertes à tous - 2 séances "découverte" offertes. Cours les lundis de 19H30 à 20H30.

° **Yoga** animées par Charlotte Bourg. Ouvertes à tous - 2 séances "découverte" offertes. Cours les jeudis de 20H à 21H.

En 2016, l'association a accepté le rôle d' "association support" pour le **Téléthon Sornac**.

Le vendredi 11 novembre le Comité des Fêtes de Sornac a proposé des jeux gonflables pour les enfants. Activité qui a remporté un vif succès !

La journée du 12 novembre a été bien remplie : petits déjeuners, repas du midi, vente de tourtons, crêpes, de décorations de table, jacinthes, construction d'un mandala géant, tours en calèches, bourriche, randonnée nocturne etc...

La mobilisation de la population a été importante et a permis de verser un peu plus de 2000 euros à l'AFM Téléthon.



Prévisionnel activités 2017

- Gym pour tous** (jusqu'en juin puis reprise en septembre)
- Yoga** (jusqu'en juin puis reprise en septembre)
- Téléthon 2017**

Les membres du bureau vous souhaitent une bonne année.



INSTANCE DE COORDINATION
DE L'AUTONOMIE
DE SORNAC

ESTHETIQUE

En partenariat avec Sandrine CHAVEROCHE, esthéticienne à domicile, l'instance vous propose un atelier esthétique tous les mois (à la résidence Le Lierre à Sornac) avec aux choix : soins du visage (épilation, massage, maquillage, ...) et/ou des soins des mains (massage, manucure).

Calendrier :

Mardi 14 février, - Mardi 14 mars, - Mardi 11 avril,
Mardi 16 mai, - Mardi 13 juin

Inscriptions auprès d'Isabelle GUEROUAF, ICA Sornac au **05 55 96 02 58**

BAVARD'AGE

C'est un réseau de bénévoles qui rendent visite au domicile des personnes âgées dites isolées.



Chaque bénévole visite deux personnes au maximum. La visite est un moment de plaisir partagé, avec un minimum d'un ou deux contacts par mois. Les rencontres se font à titre gracieux. La référente de l'instance organise la première rencontre entre le bénévole et la personne.

Les bénévoles bénéficient d'une formation de base (connaissance du public, écoute des personnes, confidentialité) mais aussi un accompagnement qui permet de répondre aux interrogations et besoins rencontrés sur le terrain.

Si vous souhaitez des visites de convivialité ou devenir bénévole, prenez contact avec Isabelle GUEROUAF à l'instance



LES ASSOCIATIONS

L'Instance de Coordination de l'Autonomie de Sornac a proposé deux manifestations à l'occasion de la semaine bleue.

Une marche bleue

Le mercredi 05 Octobre, en partenariat avec le CLSH de la communauté de communes de « Millevaches au coeur » et l'office de tourisme de Sornac.

Cette balade, sous un soleil magnifique, a permis un échange intergénérationnel entre trente-cinq marcheurs.

Un goûter animé a clôturé cette belle manifestation.



Un spectacle Cabaret

Le samedi 08 octobre, en partenariat avec le foyer d'accueil médicalisé des Tamaris.

Cette après-midi festive a rassemblé cent trente-cinq personnes à la salle des fêtes avec les chants et danses de l'excellente compagnie « Dafné show »



CRÉATION EN COURS

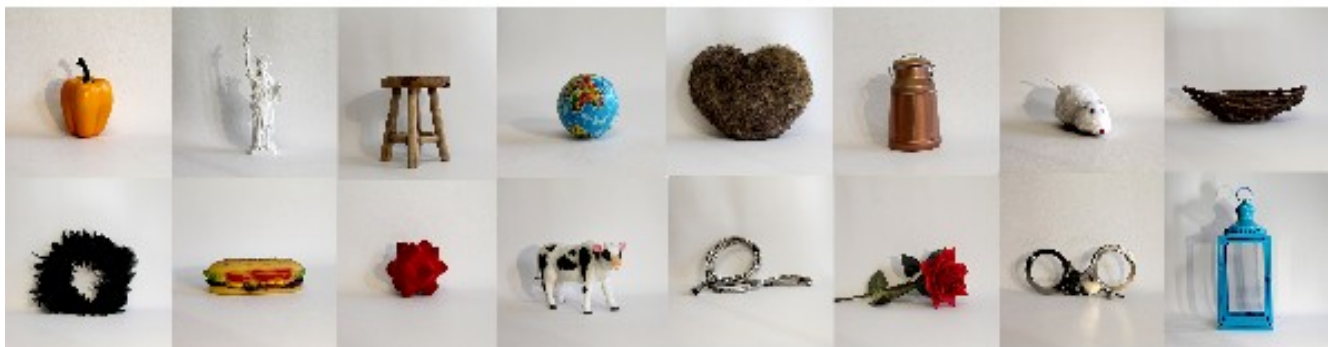
Depuis le mois de janvier et jusqu'à la fin de l'année scolaire, l'école Lucie et Albert Panet accueille une jeune artiste plasticienne en résidence, sous la tutelle du dispositif « Création en cours » mis en place par le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Morgane Kabiry propose aux élèves de la classe de Mme Gourdeau de travailler autour du principe du détournement d'objet : donner une nouvelle vie à un objet, changer son apparence, l'associer à d'autres, faire évoluer sa fonction ou son utilisation... dans le but de changer de monde. Faire en sorte que l'objet en question devienne un "outil à bonnes actions", que son utilisation puisse apporter du bonheur à autrui, qu'il contribue à améliorer un aspect du quotidien, rendre les choses plus faciles à vivre. Ainsi, donner aux enfants le sentiment de travailler pour une bonne cause.

« Il faut donner des idées aux adultes. »

« Il me tient à coeur d'interroger des problématiques sociétales au travers de mon travail plastique, d'être au plus près de la contemporanéité. L'Art, à mes yeux, doit être porteur de messages et donc vecteur d'engagements. L'artiste témoigne de l'expressivité qu'il perçoit venant de ses pairs, questionne au travers de ses œuvres ce qui semble être important. Il n'est qu'un relais entre l'individualité et la globalité d'une société et cherche à s'exprimer en son nom.

Il me paraît nécessaire de transmettre ces notions aux enfants, tenter de leur faire comprendre qu'à leur échelle, ils peuvent créer des choses qui font réfléchir, qui font rire, qui donnent envie d'agir. Qu'un langage enfantin peut être un langage engagé. Leur faire ressentir le plaisir de transformer et la fierté d'avoir de bonnes idées. Leur faire comprendre que l'acte de création n'est pas uniquement plastique mais aussi réflexif, qu'ils prennent conscience de l'importance du sens que l'on donne à une œuvre. » Morgane Kabiry.



CETTE ANNEE A L'ECOLE DE SORNAC



On est 52 élèves dans l'école.

Au mois d'avril, on part tous en classe de découverte sur l'île d'Oléron pendant 5 jours.

On va séjourner au centre de La Martière d'Oléron comme il y a 2 ans.

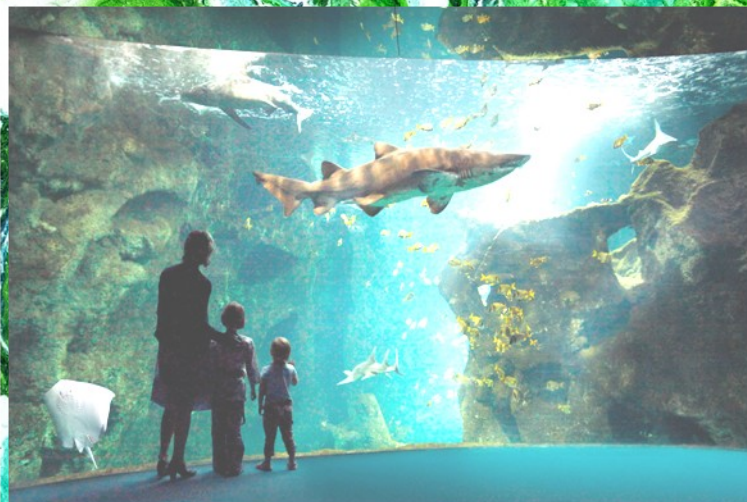
On sera logé dans des chambres de 3, 4 ou 5.

On mangera sur place.



Cette année, on va aller à La Rochelle en bateau en passant devant le Fort Boyard pour visiter l'aquarium.

Sinon, nous allons également visiter des marais salants et pêcher à pieds.



Directeur de Publication :

Jean-François LOGE

Comité de Rédaction :

Martine CHASSAING,

Danièle DECOSTERD

Date de publication : Mars 2017

Imprimé par la Mairie de Sornac